

# FASTENOPFERPOLITIQUE

## PROJET



Développement durable , à l'ère des changements climatiques

## Tables des matières

<b>1. Introduction</b> .....	<b>1</b>
<b>2. Notions, contexte et thématique</b> .....	<b>2</b>
2.1 Développement durable .....	2
2.2 Changements climatiques .....	2
2.2.1 Causes des changements climatiques .....	3
2.2.2 Conséquences des changements climatiques .....	4
2.3. Atténuation et adaptation .....	6
2.4 Vulnérabilité .....	7
2.5 Changements climatiques et développement durable .....	8
2.5.1 Greenhouse Development Rights .....	10
<b>3. Changements climatiques et coopération au développement</b> .....	<b>12</b>
3.1 Changements climatiques et genre .....	12
3.2 Activités de Fastenopfer au Nord .....	12
3.3 Activités de Fastenopfer au Sud .....	13
3.2.1 Climate proofing .....	14
<b>4. Directives de mise en œuvre</b> .....	<b>17</b>

**Photo couverture**

# 1. Introduction

La Confédération suisse favorise la prospérité commune, le développement durable, la cohésion interne et la diversité culturelle du pays.

*Tiré de l'article 2 de la Constitution fédérale*

Quand, dans l'histoire, avons-nous décidé du sort de nations entières ? *Un délégué de Tuvalu s'exprimant au nom de 43 États insulaires lors de la Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Nairobi.*

Fastenopfer / Action de Carême œuvre en faveur d'un développement durable à visage humain, afin que tous les êtres humains – indépendamment de leur statut social ou religieux – aient « la vie en abondance » (Jn 10,10). En adoptant son slogan « Nous partageons », Fastenopfer invite les personnes à œuvrer dans ce sens et à concrétiser la vision d'un monde meilleur pour tous les êtres humains en partageant les ressources et les responsabilités.<sup>1</sup>

Fastenopfer porte un jugement critique sur les idéologies néolibérales axées unilatéralement sur la croissance. Dans ses campagnes, elle appelle l'opinion publique à adopter un style de vie responsable et austère. Fastenopfer préconise un modèle de développement durable, possible uniquement si l'on adopte une vision intégrale qui englobe performance économique, solidarité sociale et responsabilité écologique et si on veille à l'équilibre de ces éléments. Il faut pour cela changer les structures injustes dominantes et satisfaire les besoins élémentaires des pauvres<sup>2</sup>. De nos jours, les changements climatiques mettent particulièrement en péril le développement durable. Pour cette raison, la présente politique accorde une attention accrue à cette menace. Le gaspillage des ressources naturelles dont se rendent coupables les pays industrialisés menace les moyens d'existence des habitants du Sud de la planète. Au lieu de favoriser un développement positif, ces excès condamnent toujours plus de personnes à la faim et à la misère. Le développement durable postule que les habitants du Nord assument leurs responsabilités. Pour ce faire, nous devons par exemple abaisser rapidement et considérablement nos émissions de gaz à effet de serre et aider les personnes au Sud à s'adapter à l'évolution des conditions naturelles et s'engager dans la voie d'un développement économique à basses émissions de CO<sub>2</sub>.

La présente politique poursuit les objectifs suivants :

- Définir les notions relatives au développement durable et aux changements climatiques
- Exposer les conséquences des changements climatiques, en particulier sur la coopération au développement
- Présenter les directives de mise en œuvre

---

<sup>1</sup> Fastenopfer (2009) : Lignes directrices

<sup>2</sup> Fastenopfer (2009) : Rapport de durabilité 2008, p. 3

## 2. Notions, contexte et thématique

### 2.1 Développement durable

La notion de développement durable peut se résumer dans la pensée suivante : « Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs et de choisir leur style de vie »<sup>3</sup>.

Les deux principales composantes de cette définition sont les suivantes : le développement doit être durable dans le temps et il doit tenir compte de façon harmonieuse des facteurs économiques, écologiques et sociaux. Les valeurs véhiculées par la religion et la culture sont d'autres facteurs essentiels de toute conception du développement, qui peuvent autant favoriser que freiner celui-ci. Pour cette raison, divers spécialistes rajoutent aux trois dimensions classiques de la définition du développement durable la dimension de la religion et de la culture.<sup>4</sup>

L'approche intégrale aborde aussi bien les problèmes écologiques des pays industrialisés que l'endettement des pays du Sud ou l'inobservation des droits des travailleurs et travailleuses au Nord et au Sud. La notion de développement durable implique éradiquer la pauvreté dans le monde, en admettant que les pays du Sud ont le droit de rattraper leur retard économique, mais sans occasionner des dommages écologiques irréparables qui nuisent à la qualité de vie. La mise en œuvre d'un développement durable mondial passe par des mesures au plan régional, national et mondial. Elle doit s'attaquer aux causes et viser le changement de structures injustes.<sup>5</sup>

Le développement durable s'intègre dans le droit au développement, qui veut que toutes les personnes et tous les peuples aient le même droit à un développement économique, social, culturel et politique qui garantisse le respect de tous les droits humains.<sup>6</sup> En parlant de droit, on rappelle que les personnes sont des sujets de droits et ont donc un droit subjectif à leur concrétisation.<sup>7</sup> Les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) des Nations Unies, par lesquels la communauté internationale s'est notamment engagée à réduire de moitié la pauvreté et la faim dans le monde d'ici 2015, constituent une étape importante sur la voie vers le développement durable.

Le concept de développement durable bénéficie d'un vaste consensus. Il figure dans la Constitution fédérale<sup>8</sup> et découle aussi implicitement de l'enseignement social catholique.<sup>9</sup> Pour Fastenopfer, le postulat du développement durable est une condition de l'efficacité de la coopération au développement.<sup>10</sup>

### 2.2 Changements climatiques

#### Réchauffement planétaire / Changements climatiques<sup>11</sup>

---

<sup>3</sup> Nations Unies : « [Rapport de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement](#) ». Résolution de l'Assemblée générale 42/187, 11 décembre 1987.

<sup>4</sup> Annemarie Holenstein/DDC (2007) : Rôle et signification de la religion et de la spiritualité dans la coopération au développement

<sup>5</sup> Fastenopfer (2009) : Lignes directrices

<sup>6</sup> UNRIC: [Das Recht auf Entwicklung – mehr als nur Freiheit](#)

<sup>7</sup> Fastenopfer (2007) Politique « Droits humains – Approche basée sur les droits humains »

<sup>8</sup> Constitution fédérale de la Confédération suisse, article 2 (2011)

<sup>9</sup> Cf. les encycliques sociales « Populorum progressio », « Sollicitio rei Socialis », « Centesimus Annus » et « Caritas in veritate »

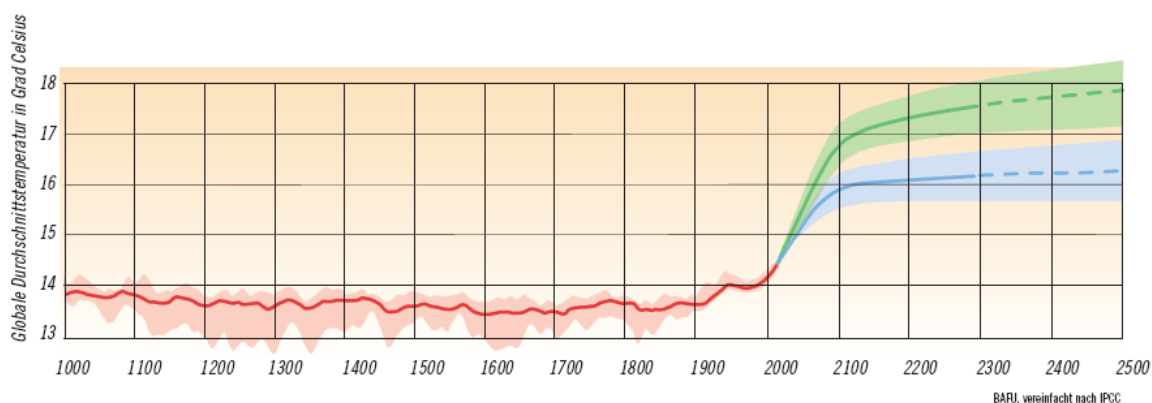
<sup>10</sup> CIDSE / Misereor (2008): CIDSE-Arbeitspapier zur Wirksamkeit der Entwicklungszusammenarbeit, p. 7 / 17 (en allemand uniquement)

<sup>11</sup> Cf. Quatrième rapport d'experts du GIEC (2007), groupe de travail I

On parle de changements climatiques pour désigner les modifications anthropiques du climat que l'on constate actuellement. Les changements climatiques sont liés de multiples façons au développement durable. D'une part, les causes de ces changements sont à rechercher dans l'utilisation excessive des ressources naturelles. D'autre part, leurs conséquences mettent en péril le développement durable pour de nombreuses personnes et sociétés.

### 2.2.1 Causes des changements climatiques

La raison des changements climatiques réside dans une hausse de la concentration de CO<sub>2</sub> et d'autres gaz à effet de serre dans l'atmosphère. L'augmentation de la concentration de CO<sub>2</sub> provient de l'activité humaine, surtout de l'utilisation de combustibles fossiles (pétrole, gaz naturel et charbon) et de la modification des affectations du sol (déboisement). L'agriculture est la principale responsable de l'augmentation de la concentration de méthane et de protoxyde d'azote<sup>12</sup>. En conséquence, nous assistons à un réchauffement supplémentaire de la température moyenne de la surface du globe et de la basse atmosphère. Ces cent dernières années (1906-2005), la température moyenne du globe a ainsi augmenté de 0,74° C. Depuis 1990, la température augmente d'environ 0,2° C par décennie et continuerait à progresser si la concentration de CO<sub>2</sub> était stabilisée au niveau de l'an 2000.



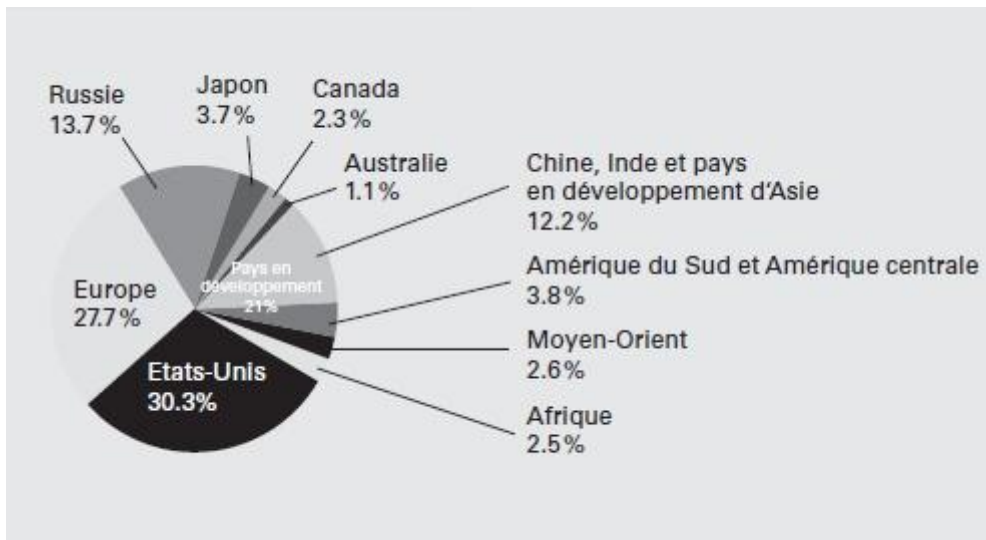
La courbe rouge montre la température moyenne de la Terre dans le passé, la courbe bleue l'évolution attendue si le recours systématique aux technologies préservant l'environnement et les ressources limite le réchauffement à deux degrés et la courbe verte le bond de quatre degrés qu'enregistrera la température si les réductions sont nulles ou insuffisantes.<sup>13</sup>

Les pays industrialisés sont les principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Étant donné la durée de vie de ces gaz dans l'atmosphère, ils portent une lourde responsabilité historique dans le réchauffement, même si les pays émergents comme la Chine ou le Brésil émettent actuellement de grandes quantités de CO<sub>2</sub> et portent eux aussi une grande responsabilité envers l'avenir.

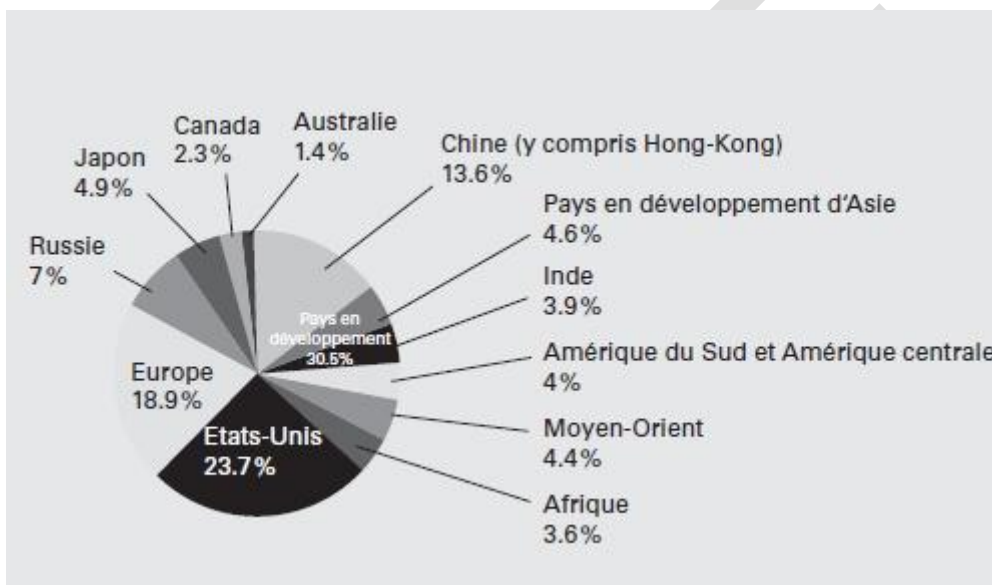
### Émissions de CO<sub>2</sub> cumulées liées à l'énergie 1900 – 1999

<sup>12</sup> Résumé à l'intention des décideurs, Quatrième rapport d'experts du GIEC, groupe de travail I (2007), p. 2

<sup>13</sup> Graphique tiré de : Environnement 3/08, Office fédéral de l'environnement (OFEV), p. 22



Émissions de CO<sub>2</sub> cumulées liées à l'énergie 1992-2004



Graphiques tirés de Justice et Paix : Changement climatique – Après des paroles des actes, selon Germanwatch : Globaler Klimawandel: Ursachen, Folgen, globale Handlungsmöglichkeiten, page 12.

## 2.2.2 Conséquences des changements climatiques

L'ampleur des conséquences du réchauffement climatique dépend pour l'essentiel de l'augmentation de la température. On considère qu'une hausse de 2° C constitue un point d'inflexion. Au-delà de ce seuil, les modifications du climat mondial seront irréversibles, car le pergélisol de la toundra se dégèlerait et libérerait d'énormes quantités de carbone, les régimes climatiques régionaux comme la mousson en Asie méridionale pourraient se modifier, les forêts tropicales s'assécher et des écosystèmes s'effondrer.

Le réchauffement entraîne des changements qui sont déjà perceptibles aujourd'hui, comme la montée du niveau des mers, la fonte des glaciers, la modification des précipitations, l'augmentation de l'amplitude thermique et la modification des régimes des vents. Ces

changements ont des conséquences importantes pour les personnes et pour l'environnement, dont les principales sont les suivantes :<sup>14</sup>

## **Eau**

La disponibilité de l'eau se modifie : elle a tendance à se raréfier dans les régions sèches, tandis que les cours d'eau d'autres régions pourront, ces 20 à 30 prochaines années, charrier davantage d'eau en raison notamment de l'accélération de la fonte des glaciers.

En conséquence, de 75 à 250 millions de personnes souffriront d'une pénurie d'eau croissante en Afrique d'ici 2020, tandis que, dans le massif de l'Himalaya, la fonte des glaciers entraînera plus d'inondations et d'éboulements ces deux ou trois prochaines décennies.

## **Écosystèmes**

Conjugués aux conséquences de la mondialisation (pillage des ressources naturelles, pollution, changement de l'affectation des terres, etc.), les changements climatiques et les perturbations qu'ils entraînent (sécheresse, inondations, déplacement des types de végétation, etc.) dépasseront certainement la capacité de résistance de nombreux écosystèmes. De la sorte, de 20 à 30 % de toutes les sortes d'animaux et de plantes seront exposées à un risque accru d'extinction. Dans l'est de l'Amazonie, la montée des températures fera reculer l'humidité du sol, les forêts tropicales se transformeront en savanes et la biodiversité se réduira fortement.

## **Denrées alimentaires / Sécurité alimentaire**

La hausse des températures diminue les récoltes dans les basses latitudes (zones tropicales et subtropicales). Pour cette raison, le rendement de l'agriculture pluviale<sup>15</sup> reculera jusqu'à 50 % d'ici 2020 dans certains pays africains. L'alternance plus rapide de sécheresses et d'inondations est elle aussi nuisible à la production alimentaire. Combiné à la progression démographique et à l'urbanisation, ce phénomène aggrave le risque de famine dans les pays du Sud.

## **Côtes**

La montée du niveau des mers accroît les risques qui pèsent sur les régions côtières. Elle aggrave l'érosion et accroît le nombre de personnes menacées par les inondations. Le risque est particulièrement élevé dans les zones densément peuplées, à l'instar des grands deltas d'Asie, déjà menacés par d'autres dangers, comme les ouragans, et qui disposent d'une faible capacité d'adaptation. Les petites îles et les États insulaires sont eux aussi menacés. L'Indonésie, par exemple, pourrait perdre non moins de 2 000 petites îles d'ici 2030.<sup>16</sup>

## **Santé**

---

<sup>14</sup> GIEC (2007): Résumé pour les décideurs, in Changements climatiques 2007 : Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail II

<sup>15</sup> L'agriculture pluviale est une forme d'agriculture pratiquée dans certaines régions, comme les savanes humides, où les précipitations annuelles sont supérieures à l'évaporation, de sorte que la culture peut s'effectuer sans irrigation.

<sup>16</sup> Fonds des Nations Unies pour la population (2009) : État de la population mondiale 2009, p. 3

Les changements climatiques occasionneront une augmentation des maladies à vecteur, telles que le paludisme ou la dengue, puisque les moustiques trouvent des conditions idéales dans un climat chaud et humide. On estime ainsi que, d'ici 2015, 80 millions de personnes de plus seront exposées au paludisme qu'aujourd'hui en Afrique. Les experts redoutent aussi une augmentation des maladies d'origine hydrique, car la hausse de la température peut modifier le taux de survie des agents pathogènes et favoriser leur propagation grâce à l'augmentation des précipitations et des inondations.<sup>17</sup> Aujourd'hui déjà, les changements climatiques causent des victimes mortelles. L'Organisation mondiale de la santé évalue à 150 000 environ pour l'an 2000 le nombre de décès inutiles, du fait de fortes vagues de chaleur, d'inondations, de tempêtes ou de phénomènes similaires.<sup>18</sup>

## Migration

Si le niveau des eaux monte, des millions de personnes qui habitent des zones côtières basses devront quitter leur foyer. Des sécheresses plus longues et plus accentuées contraindront à l'exode rural des familles paysannes à la recherche de nouveaux moyens d'existence. L'augmentation de la fréquence des catastrophes naturelles ou les conflits dus à la pénurie qui caractérisera des ressources essentielles, comme l'eau potable, les zones agricoles ou les pâturages, se traduiront par une explosion du nombre de réfugiés. L'expansion des migrations entraînera probablement une hausse de l'urbanisation. Les classes pauvres sont particulièrement vulnérables, car elles peuvent être contraintes de s'établir dans des zones à risque où elles sont à la merci des inondations ou des glissements de terrain.

Ces exemples montrent que les conséquences ne sont pas toutes dues uniquement aux changements climatiques, qui peuvent être la cause principale du changement ou seulement un facteur parmi plusieurs. Souvent, les interactions entre les facteurs aggravent la situation, par exemple lorsque les ressources de la pêche diminuent dans un cours d'eau en raison de la hausse de la température et que la surpêche chronique accentue encore ce phénomène.<sup>19</sup>

## 2.3. Atténuation et adaptation

L'atténuation et l'adaptation sont les deux concepts phares créés par la politique climatique ces dernières années. Elles symbolisent deux stratégies complémentaires permettant d'aborder les changements climatiques.

### Atténuation

L'atténuation désigne la stratégie qui vise à lutter contre les causes du réchauffement en réduisant les émissions de gaz à effet de serre, dans le but de réduire le réchauffement.

- **Colombie** : L'organisation *Semillas de Agua* se propose d'augmenter la capacité de stockage des surfaces agricoles. En collaboration avec des chercheurs universitaires, elle calcule la teneur en CO<sub>2</sub> du sol et met au point des méthodes de fixation plus efficaces. Les méthodes de culture biologique présentant une capacité de stockage supérieure misent principalement sur l'utilisation de matière organique. Des visites sur le terrain et des ateliers sensibilisent les familles paysannes aux mesures d'atténuation et

---

<sup>17</sup> Office fédéral de l'environnement (2009) : 3<sup>e</sup> Conférence mondiale sur le climat à Genève, notice 2

<sup>18</sup> Fonds des Nations Unies pour la population (2009) : État de la population mondiale 2009, p. 5

<sup>19</sup> GIEC (2007) : Résumé pour les décideurs, in Changements climatiques 2007 : Les éléments scientifiques. Contribution du Groupe de travail II, p. 27



*leur enseignent à utiliser les méthodes adaptées. L'avantage est double puisque le climat est préservé et les familles paysannes améliorent la qualité du sol de leurs champs.*

## **Adaptation**<sup>20</sup>

L'adaptation indique l'ajustement des systèmes en réponse aux effets des changements climatiques. Il s'agit de mesures qui diminuent la vulnérabilité des systèmes naturels ou humains aux effets présents ou futurs, afin d'atténuer les conséquences néfastes ou d'exploiter des opportunités bénéfiques. On distingue divers types d'adaptation :

**L'adaptation anticipée** se produit avant l'apparition des phénomènes climatiques. À titre d'exemple, mentionnons la diversification des sources de revenus des paysannes qui pratiquent une agriculture de subsistance lorsqu'ils s'attendent à une détérioration des conditions applicables à l'agriculture.

**L'adaptation réactive** est réalisée lorsqu'un phénomène climatique, comme une catastrophe naturelle, est déjà survenu. Il faut aussi ranger dans cette catégorie les stratégies adoptées par les personnes surprises par les phénomènes climatiques. Une famille paysanne peut ainsi, après plusieurs récoltes médiocres, vendre ses terres pour acheter des aliments pour la famille ou décider de ne pas scolariser ses enfants afin d'économiser l'écolage.

- **Philippines** : Le Center for Empowerment and Resource Development (CERD) œuvre en faveur de l'amélioration des conditions de vie des familles de pêcheurs et de l'utilisation des ressources marines et côtières. Avec la population, elle a évalué les effets des changements climatiques sur les moyens d'existence et analysé le projet. Les conclusions de cet atelier ont débouché sur une modification ponctuelle des activités du projet, qui accorde par exemple davantage d'importance à la protection des ressources naturelles.

## **2.4 Vulnérabilité**

Dans le domaine des changements climatiques, la définition officielle de la vulnérabilité est la suivante : « Degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté négativement par les effets néfastes des changements climatiques, y compris la variabilité climatique et les phénomènes extrêmes »<sup>21</sup>. La vulnérabilité d'un système aux changements climatiques dépend de trois facteurs :

- **Exposition** – définie par l'ampleur des phénomènes extrêmes (sécheresses, inondations, etc.) auxquels une région est livrée. L'exposition est une grandeur externe, sur laquelle on ne peut pas exercer d'influence directe.
- **Sensibilité** – désigne le degré auquel la population est affectée par les changements de l'écosystème. Par exemple, elle décrit la mesure dans laquelle la population concernée dépend des ressources naturelles disponibles pour assurer sa subsistance ou sa survie.
- **Capacités d'adaptation** – définies par les possibilités dont dispose une société de mobiliser ses ressources afin de s'adapter aux changements.

---

<sup>20</sup> Cf. <http://www.ipcc.ch/pdf/glossary/tar-ipcc-terms-fr.pdf>

<sup>21</sup> GIEC (2007)

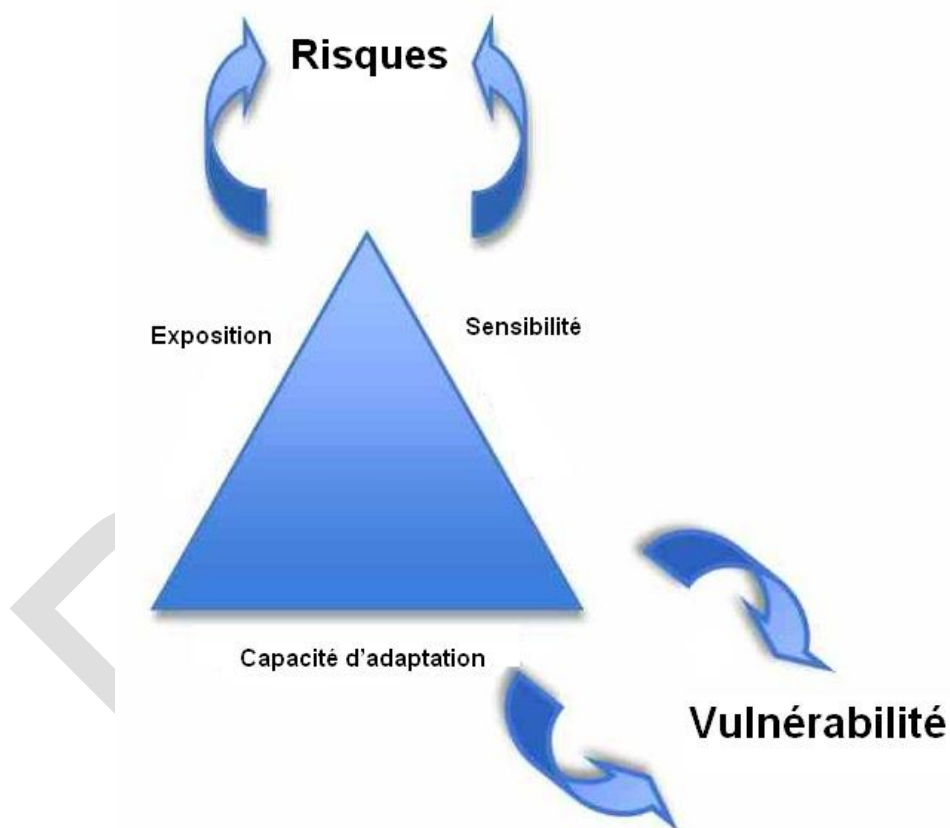
Les personnes les plus démunies des pays du Sud sont particulièrement vulnérables, car elles sont affectées par les circonstances suivantes :

- **Risque accru**

Le risque se définit comme l'interaction entre exposition et sensibilité. Dans les pays du Sud, les habitats naturels instables et menacés sont particulièrement nombreux et une très grande partie de la population dépend des ressources naturelles pour assurer sa survie. Ainsi, 90 % des Burkinabés pratiquent l'agriculture de subsistance, de sorte qu'ils sont directement affectés par les changements de leur écosystème.

- **Vulnérabilité accrue**

Le degré de vulnérabilité est la résultante de la sensibilité combinée aux capacités d'adaptation. Les pays du Sud et, en particulier, les personnes pauvres de ces pays, sont particulièrement vulnérables, car leur sensibilité est plus grande et leurs capacités d'adaptation inférieures à celles des pays industrialisés ou des classes moyenne et supérieure.



Graphique tiré de CDE Center for Development and Environment, 2009 (traduction Fastenopfer)

## 2.5 Changements climatiques et développement durable

Les conséquences des changements climatiques entravent considérablement le développement durable des pays du Sud. Elles constituent un frein et un facteur

d'affaiblissement du développement durable. L'ampleur des coûts occasionnés par les changements climatiques est difficile à chiffrer. Dans son rapport<sup>22</sup>, Nicolas Stern est parvenu à la conclusion que le dommage total dépasse 5 % du produit mondial brut. En d'autres termes, les pays du Sud doivent consacrer davantage d'argent à la réparation des dommages, au détriment d'autres tâches relevant de la lutte contre la pauvreté. Les charges augmentent aussi pour les pays industrialisés, ce qui peut les amener à ne pas dégager les ressources financières voulues, ni à procéder aux changements structurels requis pour favoriser le développement durable des pays du Sud. Aujourd'hui déjà, la mesure dans laquelle les changements climatiques affaiblissent le développement durable dans les pays du Sud est perceptible, comme le montre l'analyse de l'impact des changements climatiques sur la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le développement :

### Impact des changements climatiques et Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD)

<b>Objectif du Millénaire pour le développement</b>	Impacts potentiels des changements climatiques
<b>Objectif 1</b> Éliminer l'extrême pauvreté et la faim	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les dommages causés aux ressources les plus vitales, notamment les habitations, l'approvisionnement en eau, la santé et l'infrastructure, sont susceptibles de ruiner la capacité individuelle à gagner sa vie.</li> <li>• La réduction des rendements agricoles affecte la sécurité alimentaire.</li> <li>• Les changements intervenus dans les ressources et systèmes naturels, l'infrastructure et la productivité de la main-d'œuvre, sont susceptibles de limiter les possibilités de gagner un revenu, ainsi que d'affecter la croissance économique.</li> <li>• Les tensions sociales à propos de l'utilisation des ressources sont susceptibles de conduire à un conflit, ce qui déstabilise les vies et les moyens d'existence et contraint des communautés à migrer.</li> </ul>
<b>Objectif 2</b> Assurer l'éducation primaire pour tous	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La perte des moyens d'existence et les catastrophes naturelles réduisent les possibilités de suivre une éducation à temps complet, et davantage d'enfants (surtout les filles) risquent de devoir quitter l'école pour aider à chercher l'eau, gagner un revenu ou prendre soin des membres de la famille malades.</li> <li>• La malnutrition et la maladie réduisent la fréquentation scolaire et l'aptitude des enfants à apprendre quand ils sont en classe.</li> <li>• Le déplacement et la migration sont susceptibles de réduire l'accès à l'éducation.</li> </ul>
<b>Objectif 3</b> Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'inégalité des sexes est aggravée du fait que les femmes sont davantage tributaires de l'environnement pour leurs moyens d'existence, y compris la production agricole. Ceci peut conduire à un état de santé de plus en plus médiocre et laisser moins de temps pour participer à la prise de décisions et gagner un revenu additionnel.</li> <li>• Les femmes et les filles sont ordinairement les membres de la famille qui prennent soin du foyer et qui vont chercher l'eau, le fourrage, le bois de feu et souvent la nourriture. Durant les périodes</li> </ul>

<sup>22</sup> Le rapport Stern a été rédigé par Nicolas Stern, ancien économiste en chef de la Banque mondiale, sur mandat du gouvernement britannique. Il est consacré aux conséquences du réchauffement sur l'économie mondiale.

	<p>de stress climatique, elles doivent faire face à une diminution des ressources et à une charge de travail accrue.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les foyers dirigés par une femme, qui possèdent moins d'actifs, sont particulièrement affectés par les catastrophes liées au climat.</li> </ul>
<p><b>Objectif 4</b> Réduire la mortalité infantile</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Décès et maladies dus aux vagues de chaleur, inondations, sécheresses et ouragans.</li> <li>• Les enfants et les femmes enceintes sont particulièrement exposés aux maladies à vecteur (p. ex., paludisme et dengue) et aux maladies d'origine hydrique (p. ex., choléra et dysenterie) qui peuvent s'intensifier et/ou s'étendre à de nouvelles régions.</li> <li>• La diminution des ressources en eau et la moindre sécurité alimentaire ont un effet négatif sur la santé infantile.</li> </ul>
<p><b>Objectif 5</b> Améliorer la santé maternelle</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• La diminution de la qualité et de la quantité d'eau potable a des effets négatifs sur la santé maternelle.</li> <li>• L'insécurité alimentaire aggrave la malnutrition.</li> <li>• Les inondations et les sécheresses favorisent la propagation des maladies d'origine hydrique, ce qui retentit sur la santé maternelle.</li> </ul>
<p><b>Objectif 6</b> Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le stress hydrique et le réchauffement accentuent la vulnérabilité aux maladies.</li> <li>• Les ménages touchés par le sida disposent de moins de moyens d'existence et la malnutrition accélère les effets négatifs de la maladie.</li> </ul>
<p><b>Objectif 7</b> Assurer un environnement durable</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Altérations et, éventuellement, dommages irréversibles causés à la qualité et à la productivité des écosystèmes et des ressources naturelles.</li> <li>• Recul de la biodiversité et aggravation de la dégradation de l'environnement préexistante.</li> <li>• L'altération des interactions entre écosystèmes et humains débouche sur un recul de la biodiversité et sur la perte des systèmes d'appui aux moyens d'existence de beaucoup, surtout en Afrique.</li> </ul>
<p><b>Objectif 8</b> Mettre en place un partenariat mondial pour le développement</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les changements climatiques sont un problème mondial et un défi mondial : les réponses exigent une coopération mondiale, surtout pour aider les pays en développement à s'adapter aux effets négatifs des changements climatiques.</li> <li>• Les relations internationales peuvent se tendre en raison des impacts des changements climatiques</li> </ul>

Tableau tiré de l'État de la population mondiale UNFPA 2009

### 2.5.1 Greenhouse Development Rights

Si l'on veut assurer un développement durable, il faut coupler une politique climatique efficace au droit au développement<sup>23</sup>. Pour cette raison, Fastenopfer donne ses suffrages à

<sup>23</sup> Fastenopfer (2009) : Politique en matière de ressources « Assurer les bases de l'existence – Favoriser l'accès aux ressources »

l'approche des Greenhouse Development Rights (GDR)<sup>24</sup>. Cette approche tient compte du principe de justice ancré dans la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques : la responsabilité est commune, mais les responsabilités des changements climatiques et les capacités de les affronter divergent. Concrètement, les pays qui émettent depuis longtemps des gaz à effet de serre et ont atteint un certain niveau de prospérité doivent contribuer davantage à la réduction des émissions. Les GDR sont une méthode qui détermine une participation équitable des pays à la mise en œuvre des mesures d'atténuation. Ils utilisent pour ce faire un indice qui décrit la responsabilité et la capacité des pays. La responsabilité découle des émissions de gaz à effet de serre cumulées depuis 1990. Cette approche accorde à chaque personne le même droit d'émission et tient compte des effets à long terme des changements climatiques. La capacité se calcule sur la base du pourcentage de personnes disposant d'un revenu supérieur à 20 dollars par jour. En tenant compte de la capacité, on s'assure de respecter le droit au développement minimal pour tous les êtres humains. La combinaison de ces deux facteurs aboutit à un indice par pays. Plus un pays est riche et plus ses émissions sont élevées, plus cet indice sera important. Le pays est ainsi tenu de faire davantage que les pays pauvres non industrialisés. Pour la Suisse, ce calcul aboutit au résultat suivant :

La Suisse doit réduire d'ici 2020 ses émissions de gaz à effet de serre de 130 % (par rapport à 1990), 40 % en Suisse et 90 % à l'étranger. Cette contribution peut paraître extraordinairement élevée, mais s'avère en fait équitable pour deux raisons. Pays riche et industrialisé, la Suisse dispose en premier lieu des ressources nécessaires pour adopter des mesures d'atténuation. En deuxième lieu, elle a émis depuis 1990 un volume de gaz à effet de serre nettement supérieur à la moyenne, contribuant ainsi au réchauffement climatique.

---

<sup>24</sup> Cf. EcoEquity/SEI/Fastenopfer/Pain pour le prochain : Switzerland's Faire Share in a Climate Constrained World (2009). Cf. Fastenopfer/Pain pour le prochain : Greenhouse Development Rights – **Das Recht auf Entwicklung trotz Treibhausgasen** (2009) (

### 3. Changements climatiques et coopération au développement

Les conséquences des changements climatiques et, à titre d'exemple, leur impact sur les Objectifs du Millénaire pour le développement montrent bien comment ces changements influencent de multiples façons le développement tant mondial que local. De la sorte, les contextes et les priorités de la coopération au développement évoluent. Autant dire que les changements climatiques sont devenus un sujet transversal qui contraint les divers acteurs à agir en conséquence.

#### 3.1 Changements climatiques et genre

Les changements climatiques et leurs conséquences n'affectent pas de la même façon toutes les catégories sociales, comme il en va des hommes et des femmes. Depuis quelque temps seulement, les différences sexospécifiques de vulnérabilité et de stratégie de lutte contre les effets du réchauffement entrent davantage dans le débat sur les changements climatiques<sup>25</sup>.

Les femmes jouent un rôle considérable dans la production et la préparation d'aliments, ainsi que dans des aspects vitaux des mesures d'atténuation, comme les changements d'affectation du sol. Les femmes sont plus pauvres et ont un moindre contrôle sur leur propre existence. Leur productivité économique est moins reconnue et la distribution sexospécifique des rôles dans la famille et dans la société les rend particulièrement vulnérables aux conséquences des changements climatiques. En outre, les femmes courent un risque accru de perdre la vie lors des phénomènes météorologiques extrêmes (vagues de chaleur, ouragans, tsunamis, etc.)<sup>26</sup>.

L'augmentation de la participation et des capacités (autonomisation)<sup>27</sup> des femmes en matière climatique à tous les échelons, aussi bien local qu'international, enrichit le débat de nouvelles perspectives et de nouvelles pistes de solution. L'intégration du vécu des femmes et de leur vision de l'élaboration des pistes de solution permet de mieux tenir compte de leurs besoins et de leurs potentiels, ce qui exerce un effet bénéfique sur la qualité de la riposte sociale aux changements climatiques. Voici un choix de mesures concrètes :<sup>28</sup>

- Il faut relever considérablement la participation des femmes dans les délégations officielles et les organes, de 15 à 25 % aujourd'hui.
- Il faut tenir compte, pour mettre au point des systèmes d'alerte avancée, des limitations dont souffre la femme en matière d'accès à l'information.
- Il faut réduire la vulnérabilité des femmes, soutien des familles, en augmentant leur maîtrise des ressources naturelles, comme la terre, l'eau et l'énergie.

#### 3.2 Activités de Fastenopfer au Nord

Nous représentons un pays qui émet de grandes quantités de gaz à effet de serre, de sorte que la solidarité climatique a pour nous l'implication suivante : nous devons œuvrer afin de prendre conscience de notre responsabilité et contribuer de façon importante tant à l'atténuation qu'au financement des programmes d'adaptation dans les pays du Sud. Il ne

---

<sup>25</sup> Alliancesud (2009) : Global – Changement climatique et négociations post-Kyoto du point de vue de la politique de développement, p. 11

<sup>26</sup> UNFPA (2009) : État de la population mondiale 2009, p. 7

<sup>27</sup> Fastenopfer (2009) : Politique « Genre – Égalité entre femmes et hommes »

<sup>28</sup> Fastenopfer/Pain pour le prochain (2008) : Changement climatique : les enjeux pour la justice sociale, Repères 1/2008, p. 12

s'agit pas d'une question de culpabilité ou de charité, mais de justice sociale. Fastenopfer se mobilise afin que les efforts nécessaires soient accomplis à tous les niveaux (individuel, institutionnel, étatique) pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et financer les mesures d'adaptation dans les pays du Sud. À l'occasion de la campagne œcuménique 2009<sup>29</sup> « Un climat sain pour assurer le pain quotidien », Fastenopfer a lancé toute une série d'activités :

- *Les individus et les institutions d'Église doivent s'engager eux-mêmes à contribuer aux mesures d'atténuation. S'ils prennent conscience de leurs émissions de CO<sub>2</sub> et consentent des efforts pour les réduire, ils sont revêtus d'une légitimité supplémentaire pour exiger de l'État, des entreprises et des individus qu'ils appliquent les principes de justice climatique. Fastenopfer sensibilise la population suisse et lui fournit des informations lui permettant de réduire ses émissions de CO<sub>2</sub>. Il a conçu un calculateur de CO<sub>2</sub> pour que les paroisses puissent évaluer leur empreinte écologique et leur propose des pistes d'action concrètes visant à diminuer leur consommation d'énergie.*
- *En 2008, Fastenopfer a publié son premier rapport sur la durabilité, qui fournit des informations complètes sur ses prestations économiques, écologiques et sociales. Elle a élaboré des mesures pour chaque domaine dans le but d'améliorer la durabilité. Elle dresse et publie tous les deux ans un bilan des progrès.*
- *Dans une pétition<sup>30</sup>, Fastenopfer a demandé au Conseil fédéral de fixer des objectifs plus ambitieux en matière de réduction et de s'engager à soutenir davantage les pays les plus touchés. À cet égard, il est important que les efforts d'atténuation soient mis au service du développement durable et que la Suisse n'acquière de certificats d'émission que s'ils sont durables du point de vue écologique, économique et social<sup>31</sup>. Les activités politiques se prolongent dans l'appui offert à l'Alliance pour une politique climatique responsable<sup>32</sup> et à l'Initiative climat<sup>33</sup>.*
- *Les changements climatiques alourdissent les charges qui pèsent sur les pays du Sud, qui ont dès lors besoin de davantage de ressources. Le respect du principe d'additionnalité qui en découle est l'une des revendications que Fastenopfer formule à l'intention du gouvernement suisse. Le Fonds climat est un instrument créé pour que les individus et les paroisses puissent eux aussi appliquer ce principe. Le fonds génère des ressources financières supplémentaires qui permettent aux organisations partenaires de réaliser des mesures d'atténuation.*

### 3.3 Activités de Fastenopfer au Sud

Fastenopfer œuvre en faveur d'un développement durable<sup>34</sup>. Selon son principe d'autonomisation<sup>35</sup>, les bénéficiaires ne sont pas des objets, mais des acteurs qui participent à l'élaboration de la démarche reposant sur leurs ressources. Avec leurs rôles spécifiques, leur implication et leurs expériences, les membres de la société locale, et notamment les groupes marginaux comme les femmes, les migrant-e-s ou encore les jeunes, sont des acteurs importants qui doivent façonner le changement et prendre part aux décisions qui donnent corps au développement.

---

<sup>29</sup> Cf. [http://www.fastenopfer.ch/sites/justice\\_pour\\_tous/justice\\_climatique.html](http://www.fastenopfer.ch/sites/justice_pour_tous/justice_climatique.html)

<sup>30</sup> Texte de la pétition, cf. l'annexe ou <http://2009.campagneoecumenique.ch/cms/index.php?id=10>

<sup>31</sup> Pour en savoir plus sur le commerce des droits d'émission, cf. Fastenopfer/Pain pour le prochain : Changement climatique : les enjeux pour la justice sociale, Repères 1/2008, sur l'étalon CDM Gold Standard, cf. [www.cdmgoldstandard.org](http://www.cdmgoldstandard.org)

<sup>32</sup> Cf. <http://www.stimmenfuersklima.ch/lang/fr/kategorie-die-klimaallianz/alle-organisationen/>

<sup>33</sup> Cf. <http://www.klimainitiativeja.ch/Aktuell.168.0.html?&L=1>

<sup>34</sup> Fastenopfer (2009) : Lignes directrices

<sup>35</sup> Fastenopfer (2009) : Politique « Genre – Égalité entre femmes et hommes », p. 9

- **Brésil** : les peuples indigènes de Goiás et de Tocantins tirent leur subsistance des ressources de la nature (cueillettes de plantes et de fruits, chasse, pêche, agriculture de subsistance). Ils souffrent de plus en plus des atteintes à ces ressources naturelles, infligées notamment par l'expansion de l'agriculture industrielle et par la construction de grands ouvrages hydroélectriques. L'organisation CIMI accompagne les peuples indigènes afin qu'ils connaissent davantage leurs droits et les possibilités de les faire valoir et qu'ils créent des réseaux avec d'autres mouvements sociaux. Elle contribue de la sorte à la survie du mode de vie social, économique et culturel des indigènes, qui ont davantage les capacités de mettre en œuvre leur modèle de développement.

Puisque les changements climatiques nuisent au développement durable, de nombreux projets soutenus par Fastenopfer abordent aujourd'hui déjà ses conséquences.

- **Kenya** : Des éleveurs et des agriculteurs habitent la région de Laikipia dans la vallée du Rift. Le déboisement, le surpâturage, l'évolution démographique et les conséquences des changements climatiques ont détruit les moyens d'existence et avivé les conflits ethniques portant sur l'utilisation des terres. La sécheresse, qui a sévi de 2007 à 2009, a aggravé les tensions qui surviennent entre diverses ethnies semi-nomades consacrées à l'élevage. En conséquence, des jeunes hommes ont organisé de véritables razzias pour voler du bétail, n'hésitant pas à commettre des actes de violence, suivis de représailles. Caritas Nyeri aide la population à rechercher des solutions pacifiques aux conflits déclarés ou latents et à en supprimer les causes. Ses activités sont axées sur la formation et sur le renforcement des conseils de paix des villages, des organes de médiation respectés.

Fastenopfer œuvre afin de réduire la vulnérabilité des plus démunis envers les conséquences des changements climatiques et à renforcer durablement la population.

- **Madagascar** : De nombreux petits paysans surendettés sont à la merci des usuriers. Sur la côte est, dans la région qui entoure le port de Toamasina, l'organisation partenaire KMF/CNOE promeut la création de groupes d'épargne et de crédit qui permettent aux paysans de s'affranchir par leurs propres moyens du piège de l'endettement. Les familles paysannes peuvent ensuite résoudre elles-mêmes la pénurie d'aliments, scolariser leurs enfants ou se procurer les médicaments nécessaires. Ces activités augmentent aussi la capacité de résistance de la population aux conséquences des changements climatiques, car elle a davantage accès à des ressources financières sans devoir s'endetter envers des usuriers.

### 3.2.1 Climate proofing

En raison des interactions entre changements climatiques et pauvreté, toute planification durable des programmes doit systématiquement analyser l'influence de ces changements sur la vulnérabilité et le risque propres aux communautés locales et mettre au point des stratégies visant à améliorer les capacités d'adaptation et à réduire la sensibilité. Cette approche s'applique à tous types de projet, pas seulement à ceux qui abordent précisément les changements climatiques. En l'absence de cette démarche, les projets de développement peuvent voir leur efficacité se réduire ou même produire des effets indésirables. Appelée « climate proofing », cette analyse contribue à mieux comprendre les tenants et aboutissants entre « changements climatiques », « moyens d'existence » et « adaptation » et à en tenir compte dans l'analyse des projets. Elle permet d'identifier les risques climatiques auxquels les projets sont exposés, de les réduire et d'accroître les



capacités d'adaptation des acteurs. En fin de compte, elle améliore la pertinence, l'efficacité et l'efficacité des interventions.

Pour Fastenopfer, l'instrument de référence en la matière est le « Climate proofing tool – Strengthening local adaptation and mitigation capacities in community-level development projects ». Cet instrument analyse :<sup>36</sup>

- la façon dont les risques climatiques et les phénomènes naturels affectent les communautés locales
- les stratégies permettant de gérer ces risques
- la façon dont le projet exerce une influence sur les moyens d'existence importants pour gérer les risques climatiques
- l'éventuelle contribution du projet à la protection climatique

et formule des propositions :

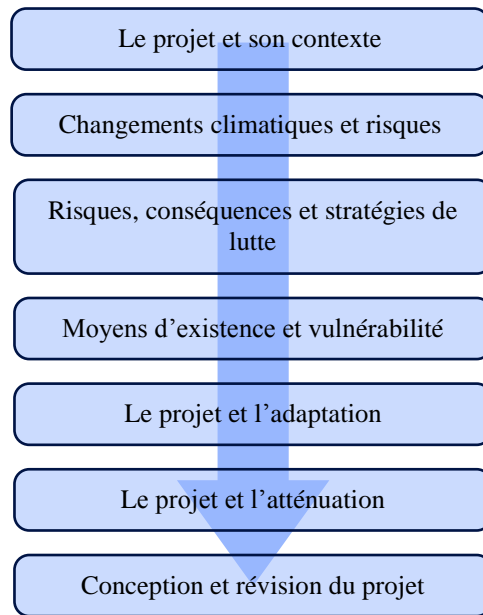
- sur la façon dont le projet peut être modifié pour renforcer les capacités d'adaptation aux changements climatiques.

Les informations nécessaires à l'analyse sont recueillies lors de rencontres avec la population locale et les responsables du projet. Ce procédé garantit que les modifications proposées seront adaptées au contexte local. Les échanges ont volontairement lieu tant avec des hommes qu'avec des femmes, afin que les deux catégories puissent donner leur opinion sur l'état des choses. Les informations tirées des entretiens sont complétées par une petite recherche bibliographique.

Le manuel propose divers exercices aidant à identifier les risques climatiques, leurs effets sur les moyens d'existence et les stratégies permettant de les gérer. L'instrument se compose des modules suivants :

---

<sup>36</sup> L'instrument a été conçu par Pain pour le prochain et par l'EPER. Il s'agit d'un perfectionnement de l'outil d'analyses CRiSTAL créé par l'IIDD, l'UICN, SEI-US et Intercooperation (<http://www.cristaltool.org>). Pain pour le prochain (2010) : Umgang mit Klima- und Katastrophenrisiken in der Entwicklungszusammenarbeit



PROJET

## 4. Directives de mise en œuvre

Fastenopfer oriente ses activités sur le postulat du développement durable et, en particulier, sur les mesures d'atténuation des changements climatiques.

### Stratégies dans le Nord

- Fastenopfer assume ses responsabilités. Elle publie des rapports de durabilité périodiques qui fournissent des informations complètes sur ses prestations économiques, écologiques et sociales et présentent des améliorations dont les progrès sont examinés à intervalles réguliers.
- Fastenopfer informe et sensibilise l'opinion publique et les paroisses de Suisse au développement durable et aux changements climatiques. En promouvant le commerce équitable, le calculateur de CO<sub>2</sub> ou le Fonds climat, elle propose aux individus et aux paroisses des pistes d'action permettant de traduire le développement durable dans des faits.
- Fastenopfer œuvre sur le plan politique en faveur du développement durable et des mesures d'atténuation. Elle insiste en particulier pour que la Suisse assume ses responsabilités conformément aux Greenhouse Development Rights. À cette fin, Fastenopfer poursuit ses activités de relations publiques, exerce des mesures de pression et coordonne ses activités avec celles d'autres organisations.
- Fastenopfer demande aux collectivités publiques de tenir compte des critères du développement durable dans l'adjudication des marchés publics.

### Stratégies dans les pays du Sud

- Fastenopfer œuvre afin que tous les programmes par pays et tous les projets satisfassent aux critères du développement durable. En d'autres termes, il s'agit de renforcer les capacités de la population locale, afin de tenir compte des dimensions écologiques, économiques, sociales, religieuses et culturelles du développement. La prise en compte du développement durable se reflète dans la planification des programmes et des projets et fait l'objet d'un examen lors des évaluations afin, le cas échéant, de modifier les projets. Les questions principales sont les suivantes :

#### Écologie :

- Connaissons-nous les changements, survenus ou attendus, de l'écosystème local ?
- La conception des projets tient-elle compte de ces changements ?
- Ces changements découlent-ils de causes sur lesquelles le projet peut exercer une influence bénéfique ?

#### Économie :

- Les sources de revenus supplémentaires générées par les projets sont-elles durables, c'est-à-dire pourront-elles subsister une fois que le soutien de Fastenopfer aura pris fin ?
- La collaboration avec Fastenopfer crée-t-elle des dépendances aux organisations partenaires ?

#### Dimension sociale :

- Les projets et les programmes englobent-ils tous les groupes sociaux et intègrent-ils des catégories exclues (petits paysan-e-s), jeunes, migrant-e-s, etc.) ? Les besoins et ressources propres à chaque groupe sont-ils définis ?
  - Les projets aboutissent-ils à une démarche d'autonomisation de tous les groupes ou creusent-ils les inégalités (accès à la formation, à des sources supplémentaires de revenus, etc.) ?
  - La conception du projet a-t-elle tenu compte du contexte culturel et religieux ?
  - Les projets et les programmes tiennent-ils compte des vulnérabilités et des stratégies propres aux femmes et aux hommes dans la lutte contre les conséquences des changements climatiques ?
- 
- Fastenopfer fournit à ses organisations partenaires des ressources afin qu'elles puissent soumettre leurs projets à une démarche de climate proofing et, le cas échéant, les modifier. Tant les programmes par pays et leurs évaluations que les demandes et les comptes rendus de projets intègrent les changements climatiques dans l'analyse du contexte. Il faut analyser les conséquences des changements climatiques pour les activités des projets (climate proofing) et définir des activités spécifiques là où cela s'avère nécessaire.
  - Fastenopfer œuvre afin de pouvoir agir à titre préventif et non seulement en réaction à des catastrophes, en coopération avec d'autres organisations. À cette fin, des consultations seront réalisées d'ici 2013 avec les organisations partenaires dans tous les programmes par pays, afin d'élaborer des scénarios en cas de catastrophe.

## Bibliographie

- Alliancesud (2009) *Global+ Dossiers– Changement climatique et négociations post-Kyoto du point de vue de la politique de développement*  
[http://www.alliancesud.ch/fr/publications/downloads/g\\_dossiers\\_13.2009.pdf](http://www.alliancesud.ch/fr/publications/downloads/g_dossiers_13.2009.pdf)
- Annemarie Holenstein/DDC (2007) *Rôle et signification de la religion et de la spiritualité dans la coopération au développement* [http://www.deza.admin.ch/ressources/resource\\_fr\\_24892.pdf](http://www.deza.admin.ch/ressources/resource_fr_24892.pdf)
- Brot für alle/HEKS (2010) *Umgang mit Klima- und Katastrophenrisiken in der Entwicklungszusammenarbeit*  
[http://www.brotfueralle.ch/fileadmin/deutsch/2\\_Entwicklungspolitik\\_allgemein/B-Klima/10\\_BFA\\_HEKS\\_Klimaworkshops.pdf](http://www.brotfueralle.ch/fileadmin/deutsch/2_Entwicklungspolitik_allgemein/B-Klima/10_BFA_HEKS_Klimaworkshops.pdf) (en allemand uniquement)
- Office fédéral de l'environnement (2008) ENVIRONNEMENT 3/08  
<http://www.bafu.admin.ch/publikationen/publikation/00179/index.html?lang=fr>
- Office fédéral de l'environnement (2009) 3. *Weltklimakonferenz in Genf, Faktenblatt 2*
- CIDSE / Misereor (2008) *Arbeitspapier zur Wirksamkeit der Entwicklungszusammenarbeit*  
<http://www.cidse.org/WorkArea/linkit.aspx?LinkIdentifier=id&itemID=1683> (en allemand uniquement)
- EcoEquity/SEI/Fastenopfer/Pain pour le prochain (2009). *Switzerland's Faire Share in a Climate Constrained World*  
[http://www.fastenopfer.ch/data/media/dokumente/entwicklungspolitik/globale\\_gerechtigkeit/klimagerechtigkeit/studie\\_schweiz\\_gdr\\_en\\_\\_09.pdf](http://www.fastenopfer.ch/data/media/dokumente/entwicklungspolitik/globale_gerechtigkeit/klimagerechtigkeit/studie_schweiz_gdr_en__09.pdf) (en anglais uniquement)
- Fastenopfer (2007) *Politique « Droit humains – approche basée sur les droits humains »*  
[http://www.fastenopfer.com/data/media/dokumente/entwicklungspolitik/menschenrechte/konzept\\_droitshumains\\_fr.pdf](http://www.fastenopfer.com/data/media/dokumente/entwicklungspolitik/menschenrechte/konzept_droitshumains_fr.pdf)
- Fastenopfer/Pain pour le prochain (2008) *Repères « Changement Climatique – Les enjeux pour la justice sociale »*  
[http://www.fastenopfer.ch/data/media/adc/politique\\_developpement/repereschangementsclimat.pdf](http://www.fastenopfer.ch/data/media/adc/politique_developpement/repereschangementsclimat.pdf)
- Fastenopfer/Brot für alle (2009). *Greenhouse Development Rights – Das Recht auf Entwicklung trotz Treibhausgasen*  
[http://www.brotfueralle.ch/fileadmin/deutsch/2\\_Entwicklungspolitik\\_allgemein/B-Klima/pdf\\_\\_Greenhouse\\_Development.pdf](http://www.brotfueralle.ch/fileadmin/deutsch/2_Entwicklungspolitik_allgemein/B-Klima/pdf__Greenhouse_Development.pdf) (en allemand uniquement)
- Fastenopfer (2009). *Politique « Assurer les bases de l'existence - Favoriser l'accès aux ressources »*  
[http://www.fastenopfer.ch/data/media/dokumente/entwicklungspolitik/fastenopfer\\_konzepte/konzept\\_ressourcen\\_fr.pdf](http://www.fastenopfer.ch/data/media/dokumente/entwicklungspolitik/fastenopfer_konzepte/konzept_ressourcen_fr.pdf)
- Fastenopfer (2009). *Lignes directrices*  
[http://www.fastenopfer.ch/data/media/dokumente/uber\\_uns/leitbild\\_fr.pdf](http://www.fastenopfer.ch/data/media/dokumente/uber_uns/leitbild_fr.pdf)
- Fastenopfer (2009). *Nachhaltigkeitsbericht 2008*  
[http://www.fastenopfer.ch/data/media/dokumente/uber\\_uns/nachhaltigkeitsbericht\\_2008.pdf](http://www.fastenopfer.ch/data/media/dokumente/uber_uns/nachhaltigkeitsbericht_2008.pdf) (uniquement en allemand)
- Fastenopfer (2009): *Politique « Genre – Égalité entre femmes et hommes »*  
[http://www.fastenopfer.ch/data/media/internal/strategy/concept\\_genre.pdf](http://www.fastenopfer.ch/data/media/internal/strategy/concept_genre.pdf)
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2007). *Résumé à l'intention des décideurs, dans Changements climatiques - Les éléments scientifiques, Contribution du Groupe de*

travail I

[http://www.ipcc.ch/publications\\_and\\_data/publications\\_climate\\_change\\_2007\\_the\\_ar4\\_synthesis\\_report\\_french.htm](http://www.ipcc.ch/publications_and_data/publications_climate_change_2007_the_ar4_synthesis_report_french.htm)

- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2007) *Vierter Sachbestandsbericht, Arbeitsgruppe I*
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2007) *Zusammenfassung für politische Entscheidungsträger, Vierter Sachbestandsbericht, Arbeitsgruppe I*
- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (2007) *Zusammenfassung für politische Entscheidungsträger, wissenschaftliche Grundlagen, Beitrag Arbeitsgruppe II*
- Nicholas Stern (2006) *Review on the Economics of Climate Change – Executive Summary*  
[http://www.hm-treasury.gov.uk/d/stern\\_shortsummary\\_german.pdf](http://www.hm-treasury.gov.uk/d/stern_shortsummary_german.pdf)
- United Nations (1987) *Report of the World Commission on Environment and Development – General Assembly Resolution 42/187, 11 December 1987* <http://www.un-documents.net/wced-ocf.htm>
- United Nations Population Fund UNFPA (2009) *Weltbevölkerungsbericht*.
- United Nations Regional Information Centre UNRIC (1998) *Das Recht auf Entwicklung – mehr als nur Freiheit* <http://www.unric.org/html/german/menschenrechte/pressemappe/entwickl.htm>